

**LOCATION DE SALLES (hors services annexes)**

	Unité	A				B				C			
		2017	2018	2019	% d'évolution	2017	2018	2019	% d'évolution	2017	2018	2019	% d'évolution
		Particuliers Baulois (*) Associations bauloises, Ecoles et ASL				Particuliers non Baulois Associations non Bauloises				Entreprises, sociétés organisatrices d'événements			
<b>A- LES FLORALIES</b>													
Grande salle sans cuisine	heure	57,00	58,00 €	59,00 €	1,72%	107,00 €	110,00 €	112,00 €	1,82%	309,00 €	315 €	321,00 €	1,90%
Grande salle + cuisine	heure	70,50	72,00 €	73,00 €	1,39%	132,50 €	135,00 €	138,00 €	2,22%	316,50 €	323 €	329,00 €	1,86%
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	26,50	27,00 €	28,00 €	3,70%	45,90 €	47,00 €	48,00 €	2,13%	76,50 €	78 €	80,00 €	2,56%
<b>B- ESPACE EPONA + CENTRE DE STAGES+ TENNIS MUNICIPAUX</b>													
Tarif par salle	heure	17,50 €	18,00 €	18,50 €	2,78%	56,00 €	57,00 €	58,00 €	1,75%	102,00 €	104 €	106,00 €	1,92%
Espace extérieur d'Epona - tarif au m²	heure	2,00 €	2,00 €	2,00 €	0,00%	2,00 €	2,00 €	2,00 €	0,00%	2,00 €	2 €	2,00 €	0,00%
<b>C- SALLES SPORTIVES ET SALLE POLYVALENTE (cf. plan)</b>													
Salles sportives et festives	heure	28,50 €	29,00 €	30,00 €	3,45%	51,00 €	52,00 €	53,00 €	1,92%	76,50 €	78 €	80,00 €	2,56%
Salle polyvalente d'Escoublac	heure	71,50 €	73,00 €	74,50 €	2,05%	132,00 €	135,00 €	138,00 €	2,22%	316,50 €	323 €	329,00 €	1,86%
<b>D- MAISONS DE QUARTIER ET MAIRIE ANNEXE</b>													
Maison de quartier du Guezy et d'Escoublac - Grandes salles	heure	28,50 €	30,00 €	31,00 €	3,33%	51,00 €	52,00 €	53,00 €	1,92%	76,50 €	78 €	80,00 €	2,56%
Maison de quartier du Guezy et d'Escoublac - Petites salles	heure	13,50 €	14,00 €	14,50 €	3,57%	25,50 €	26,00 €	27,00 €	3,85%	43,00 €	44 €	45,00 €	2,27%
Mairie annexe du Guezy et d'Escoublac	heure	13,50 €	14,00 €	14,50 €	3,57%	51,00 €	52,00 €	53,00 €	1,92%	76,50 €	78 €	80,00 €	2,56%
<b>E- AUTRES SALLES</b>													
Salle du conseil municipal	heure												
Parc des Dryades + Forfait montage et démontage	jour									786,00 €	802 €	818,00 €	2,00%
	Forfait									581,00 €	593 €	605,00 €	2,02%
<b>F- SALLE DE RECUEILLEMENT et des FAMILLES CIMETIERE PARC</b>													
Salle de recueillement	heure		40,00 €	41,00 €	2,50%								
Salle des familles	heure		25,00 €	26,00 €	4,00%								
Forfait salles de recueillement et des familles			60,00 €	61,00 €	1,67%								
<b>DEPASSEMENT HORAIRE</b>													
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	173,40 €	176,87 €	180,00 €	2,00%	173,40 €	176,87 €	180,00 €	1,77%	173,40 €	177 €	180,41 €	2,00%

	Unité	D				F				
		2017	2018	2017	2019	%	2017	2018	2019	%
		Administration et collectivités				comités d'entreprises syndics				
<b>A- LES FLORALIES</b>										
Grande salle sans cuisine	heure	57,00 €	58,00 €	58,00 €	59,00 €	1,72%	107,00 €	110,00 €	112,00 €	1,82%
Grande salle + cuisine	heure	70,50 €	72,00 €	72,00 €	73,00 €	1,39%	132,50 €	136,00 €	139,00 €	2,21%
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	27,50 €	28,00 €	28,00 €	29,00 €	3,57%	71,50 €	75,00 €	80,00 €	6,67%
<b>B- ESPACE EPONA + CENTRE DE STAGES+ TENNIS MUNICIPAUX</b>										
Tarif par salle	heure	17,50 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00%	71,50 €	75,00 €	80,00 €	6,67%
Espace extérieur d'Epona - tarif au m²	heure	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	0,00%	71,50 €	75,00 €	80,00 €	6,67%
<b>C- SALLES SPORTIVES ET SALLE POLYVALENTE (cf. plan)</b>										
Salles sportives et festives	heure	28,50 €	29,00 €	29,00 €	30,00 €	3,45%	71,50 €	75,00 €	80,00 €	6,67%
Salle polyvalente d'Escoublac	heure	70,50 €	72,00 €	72,00 €	73,00 €	1,39%	132,00 €	135,00 €	138,00 €	2,22%
<b>D- MAISONS DE QUARTIER ET MAIRIE ANNEXE</b>										
Maison de quartier du Guezy et d'Escoublac - Grandes salles	heure	28,50 €	29,00 €	29,00 €	30,00 €	3,45%	71,50 €	75,00 €	80,00 €	6,67%
Maison de quartier du Guezy et d'Escoublac - Petites salles	heure	13,50 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €	0,00%	71,50 €	75,00 €	80,00 €	6,67%
Mairie annexe du Guezy et d'Escoublac	heure	13,50 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €	0,00%	71,50 €	75,00 €	80,00 €	6,67%
<b>E- AUTRES SALLES</b>										
Salle du conseil municipal	heure	34,68 €	35,50 €	35,50 €	36,00 €	1,41%				
Parc des Dryades + Forfait montage et démontage	jour	786,00 €	802,00 €	802,00 €	818,00 €	2,00%				
	Forfait	581,00 €	593,00 €	593,00 €	605,00 €	2,02%				
Autre salle de réunion de l'hôtel de ville	heure	11,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	0,00%				
<b>DEPASSEMENT HORAIRE</b>										
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	173,50 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	0,00%	173,50 €	180,00 €	180,00 €	0,00%

**Le tarif association concerne les associations qui sont créées depuis plus d'un an.** Pour les associations de moins d'un an, le tarif B est appliqué.

Les tarifs de location de salles sont mentionnés hors services annexes (SIAPP, ménage, prêt matériel).

Les horaires d'ouverture journalière de chacune des salles sont précisées dans le règlement intérieur.

Les montants sont affichés TTC.

Le tarif appliqué (en sus des jours d'accueil du public) est de 50 % pour l'installation et le démontage ou rangement.

(\* ) Le particulier Baulois devra fournir un justificatif de domicile et sera le seul responsable de la location. (\*\* ) Un tarif lissé à 70€/heure pour tous les syndicats et ASL, sauf sur les grands équipements.

**Les manifestations à caractère commercial** : pour toute manifestation liée à une démarche commerciale (salon, exposants, etc...) ou professionnelle (même informative en direction d'un public bien ciblé), le tarif C sera appliqué quel que soit le type d'organisateur (particulier, association, entreprise).

**N. B** : le principe général est la non-gratuité pour toute occupation et utilisation du domaine public. Néanmoins, selon l'article L2144-3 du CGCT, la gratuité peut-être accordée aux :

Associations bauloises d'intérêt général. Il est proposé d'accorder aux associations Bauloises, utilisant les salles municipales de La Baule, le droit à 4 gratuités par an pour les réunions statutaires. La durée d'une réunion statutaire est fixée de façon forfaitaire pour une durée de 3 heures, avec une extension d'1h30 lorsqu'elle s'achève avec un pot de l'amitié. Toute extension du créneau, en raison notamment de manifestations festives, fera l'objet d'une facturation. Toutes les associations bauloises dont les bénéficiaires sont intégralement reversés à une oeuvre labellisée d'intérêt général au niveau national bénéficiera d'un tarif spécial forfaitaire à la journée 180 €

(Dans le cas de lotos caritatifs, seule une amplitude horaire de 7 h sera accordée pour ce tarif spécial : 1h de préparation, 2h ouverture des portes au public, loto 4h avec rangement et en cas de dépassement le tarif A sera applicable).

Les associations qui disposent de locaux mis à disposition par convention sont redevables du coût horaire de mise à disposition de locaux situés dans un autre équipement municipal.

Sécurité : les organisateurs sont informés qu'ils doivent garantir et assurer la sécurité des manifestations conformément à la réglementation en vigueur ou aux consignes particulières mises en place au niveau national ou départemental.

#### **Réunions politiques** :

Les partis politiques ont le statut d'association régie par la loi de 1901. Le pluralisme et la mise en concurrence des différentes formations politiques sont un des fondements de la démocratie et de la liberté d'opinion, à ce titre, ils bénéficient tous d'un traitement équitable en matière de location de salles, selon les modalités suivantes :

- Gratuité des salles et matériels municipaux dans l'année pré-electorale pour le soutien d'un candidat
- Universités d'été/séminaires/réunions publiques... hors période pré-électorale : pas de gratuité, l'organisation de ce type de manifestation est soumise à redevance (tarif A)
- Réunions associatives : Principe de 4 gratuités par an pour les réunions statutaires uniquement d'une durée de 4h30 mn maximum.

La gratuité de la salle suppose la gratuité des matériels, en fonction des stocks disponibles et des possibilités des services municipaux.

#### **LOCATION DE MATERIEL AUX ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES DE LA PRESQU'ÎLE**

La location de matériel est consentie uniquement aux associations bauloises qui oeuvrent dans le cadre de manifestations 'intérêt général et à titre de solidarité aux communes de la communauté Le matériel est accordé en fonction des disponibilités

La location est décomptée par jours entiers auxquels il convient d'ajouter les frais de mise en place (transports, heures d'intervention).